

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DESCIMETIERES FAMILIAUX PROTESTANTS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2019

Notre assemblée se tient cette année à Tauché.

Les participants sont accueillis à partir de 14h. Il est procédé au décompte des adhérents présents ou représentés : 117 sur 276 adhérents, quorum atteint.

La séance est ouverte à 14h30 par le Président Jean-Louis Toullat.

Il remercie les présents et présente les excuses des absents.

Il remercie particulièrement le Conseil Municipal d'Aigondigné, nouvelle commune qui recouvre les anciennes communes d'Aigonney, Thorigné, Mougou et Ste Blandine, pour le prêt de la salle des fêtes qui nous accueille aujourd'hui.

Il indique que Madame Rouxel, maire, comme monsieur Francis Proust maire délégué de Thorigné nous ont fait part de leur regret de ne pas pouvoir être des nôtres. Bien entendu, nous les en excusons. Ceci d'autant plus facilement que nous connaissons leur attachement à notre Association et à ses actions.

Il faut noter au passage l'importance des cimetières familiaux sur le territoire d'Aigondigné et des sites emblématiques de l'histoire du protestantisme local, maison de Jean Migault à Bellevue et site de grand Ry.

Les travaux suivent l'ordre du jour

1 – Adoption du Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (Avril 2018 À LEZAY :

Le PV de cette AG ayant été diffusé par courrier aux adhérents de l'Association, Jean-Louis Toullat demande s'il y a des remarques particulières et soumet son acceptation au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2 - Rapport moral exercice 2018 :

Comme l'avaient été les années précédentes 2018 a été une bonne année pour l'association.

Elle est de plus en plus connue des particuliers qui nous contactent nombreux et reconnue des pouvoirs publics

Le nombre d'adhérents est stable et après nettoyage du fichier de ceux-ci, nous sommes maintenant 276 membres.

Le nombre des cimetières à entretenir est en légère hausse.

Le nombre de commandes de restaurations de cimetières est en baisse et la taille des chantiers est plus modeste qu'elle ne l'a été.

En revanche, nous avons de plus en plus de chantiers de bénévoles. Heureusement l'équipe d'intervention c'est considérablement renforcée.

Nos relations avec nos partenaires sont bonnes.

L'AIMS comme l'AIPM fournissent un travail de qualité.

Il est à noter que le chantier d'insertion de St Sauvant nous a contactés pour travailler avec nous en ce qui concerne la Vienne. Par solidarité territoriale, nous avons répondu favorablement à cette demande et un premier chantier de restauration pourrait être confié à cette entité en 2019.

Le gros point noir de l'exercice, dont les plus écologistes d'entre nous se réjouissons, et l'abandon total et définitif de l'emploi des herbicides dont nous faisons usage.

Ce traitement généralement effectué à l'occasion du deuxième passage d'entretien, avait pour effet de retarder la pousse des végétaux « parasites » et diminuer considérablement le temps d'intervention des opérateurs.

Sachant que nous serions finalement condamnés à terme à ne plus utiliser de traitements chimiques, nous avons arrêté cette pratique depuis plusieurs années. Les contrôles d'activité exercés par nous et nos partenaires sur le temps passé, nous ayant fait constater une augmentation du temps mis par les opérateurs, nous ont conduits à revoir au cas par cas nos tarifs d'intervention.

C'est ce qui explique que si pour certains adhérents rien ne va changer à part une hausse de 1€ par passage, liée à l'augmentation des frais de transport, pour d'autres le tarif du deuxième passage aura été revu à la hausse.

Ce n'est pas avec plaisir que nous avons dû procéder à cette augmentation, mais nous étions d'ailleurs arrivés à un point de rupture avec nos partenaires.

Cette année nous a permis de réaliser la plupart des projets que nous avons présentés à l'occasion de notre dernière AG.

Il n'y a que l'entretien des cimetières appartenant à l'ASCFP que nous n'avons pas encore terminé faute de disponibilité des bénévoles.

Les responsables d'activités présentent tant ce qui a été fait dans leurs domaines respectifs en 2018 que ce qui sera fait en 2019 dans le cadre de la mission de Sauvegarde du patrimoine de l'ASCFP.

J-L Toullat :

Conférences :

Si 2018 n'a pas été une année riche dans le domaine, je suis toutefois allé faire une présentation à Montluçon, plein cœur du Bourbonnais, territoire assez peu touché par la Réforme. Bien accueilli par les représentants du Conseil Presbytéral local, j'ai présenté mon sujet à une grosse vingtaine de personnes dont une possédant un cimetière en Poitou.

Autres associations :

Nous avons participé à la rencontre des membres de PSP, présenté l'ASCFP au musée Jeanne d'Albret d'Orthez.

Enfin avons été contactés par les Amis du vieux Chamonix qui entretiennent le cimetière privé Protestant de Chamonix, ceci afin de les aider à définir les travaux de restauration qu'il conviendrait d'y conduire. Une première rencontre a eu lieu en mars 2019. Elle a permis de définir les grandes lignes de la restauration du cimetière qui contient une douzaine de tombes. Ils vont travailler avec un chantier d'insertion. Une autre visite aura lieu en juin.

Quand je vous disais que nous étions reconnus, c'est vrai et les maires s'appuient généralement plus sur nous qu'ils ne le faisaient. Nous avons été appelés par l'un d'entre eux pour l'assister afin de faire entendre raison à l'exploitant d'un jardin qui avait tout simplement ramené un cimetière à un tas de pierres. Nous lui avons fait entendre raison et le cimetière sera remonté avec notre aide en 2019.

Perspectives pour 2019 :

- le grand projet et de faire entrer l'ASCFP à la FEPPENA, fédération dans laquelle notre association deviendrait « l'entité cimetières ».
- s'agissant des conférences : rien de programmé même si une intervention à Angers est envisagée.

Jacky Pizon : Travaux.

Travaux d'entretien :

Nous avons réalisé l'entretien périodique de 121 cimetières avec nos partenaires. L'AIPM en a fait 56 et l'AIMS 65.

Travaux de restauration :

Nous avons enregistré 5 commandes.

4 ont été exécutées par l'AIMS et 1 par l'AIPM.

L'équipe de bénévoles quant à elle, a restauré 2 cimetières sans propriétaires connus, un à Beaussais que vous avez pu voir lors de l'AG 2018 au démarrage du chantier et un autre à Bois le Bon. Elle a en plus assisté l'AIMS pour le remontage des monuments d'un cimetière à Bagnault et la remise de niveau des monuments d'un cimetière de St Sauvant.

Les chantiers de Beaussais et Bois le Bon sont bien avancés. Il reste à faire les finitions des murs à Beaussais et à remettre d'aplomb un monument un peu plus complexe que les autres à Bois Le Bon

Suzette Favreau, présente un diaporama sur tous ces travaux

Concernant 2019, nous allons continuer l'entretien et la restauration des cimetières avec nos partenaires.

Trois commandes de restauration ont été enregistrées et deux autres devraient suivre rapidement dont celle concernant la remise en état du cimetière de Courgé profané en 2018.

Pour les bénévoles, un premier projet a été accompli le 25 mars à Vaumoreau de Vouillé (voir reportage dans les actualités du site web).

Un autre chantier sera à conduire sur la même commune ainsi qu'un à Grand Champ et un à Prailles. D'autre part, nous allons consacrer du temps pour avec nos partenaires pour restaurer les cimetières de l'ASCFP. Un a été nettoyé à Chail le mois dernier.

Suzette Favreau :

Site Web :

Notre site web est régulièrement consulté et nous recevons de nombreux courriels via la messagerie du site.

Inventaire des cimetières :

Nous avons énormément progressé et les équipes se sont développées. L'inventaire compte plus de 1600 cimetières inventoriés soit 600 de plus que l'année dernière à la même époque. Mais le travail accompli pendant l'année écoulée est plus important encore puisque nous avons complété des fiches qui étaient à l'état de pré inventaire et fait une partie des relevés photographiques pour ceux dont les dossiers papiers n'en contenaient pas. De nouvelles communes figurent à l'inventaire : Nanteuil, St Christophe sur Roc, Soudan, Saint Maixent l'École, Saint Romans lès Melle, Saint Martin Lès Melle et Sainte Blandine. Certaines sont complètes mais pour d'autres il reste beaucoup à faire

Concernant 2019 il reste toujours beaucoup à faire et plus particulièrement dans des secteurs où la pression foncière est forte comme les communes les plus proches de Niort...Chauray, Saint Gelais par exemple.

Panneau didactique :

Prochainement nous installerons des panneaux semblables à celui inauguré l'année dernière à Beaussais.
La sélection est en voie de finalisation

Michèle Guéri-Langlois :

Contacts/Discussions avec l'ARS – démarches hydrogéologiques –

Le protocole mis au point avec l'ARS de Niort en 2017 a permis de traiter une trentaine de dossiers dans les Deux-Sèvres, avec notamment des tarifs préférentiels très avantageux pour les adhérents qui ont fait la demande d'anticiper les démarches hydrogéologiques. Cette collaboration se couronne donc de succès apportant une grande satisfaction tant pour l'ASCFP que pour l'ARS.

Juillet 2018 : notre démarche auprès de l'ARS de Poitiers a également conclu à un protocole similaire, 4 dossiers ont pu être traités rapidement et de la même façon.

Concernant 2019 :

Nous poursuivons la collaboration avec les 2 ARS pour développer le travail en cours et l'officialiser administrativement.

Notre ambition est également de conclure des accords similaires avec les ARS des autres départements limitrophes concernés par la présence de cimetières familiaux.

Notre travail commence à être connu et nous recevons beaucoup d'appels extérieurs tant en direct que via l'ARS qui nous associe systématiquement à chaque démarche et fait que d'autres interlocuteurs professionnels tels que les sociétés de pompes funèbres commencent à être informés de notre action. Ce sera là aussi notre cible pour 2019.

Relations avec la chambre des notaires

Nous avons été contactés fin 2018 par un notaire de Niort souhaitant plus d'informations sur les cimetières familiaux. La rencontre fin janvier 2019 a mis en évidence une méconnaissance réelle des règles de préservation des cimetières existants.

Concernant 2019 :

Nous avons pris contact avec la Chambre des Notaires de Niort qui accepte le principe d'une intervention de l'ASCFP lors d'une prochaine assemblée générale (novembre à confirmer). D'ici là nous allons adresser à chaque notaire un courrier rappelant leurs obligations en la matière.

Relations avec les mairies

Nous poursuivrons notre action auprès des maires et leur adresserons notre 3^{ème} courrier courant 2019.

Philippe Bourdet :

Journées du patrimoine :

2018 : étant en voyage à l'étranger à cette date, je n'ai pu rééditer dans une nouvelle commune la promenade pédestre intitulée « Sur les traces du passé protestant de... »

Concernant le 21/09 2019 : un projet sur St Gelais est en cours.

Guy Baudou :

Randonnée pédestre de Juin :

Nous étions à Chavagné où nous avons pu découvrir tout un petit patrimoine rural, ancienne distillerie, ancien temple, venelles et des cimetières très particuliers tertres en pierres par exemple. Après un pique-nique convivial nous avons pu visiter de la cave au grenier le château de Bougouin sous la conduite de son propriétaire

Concernant 2019, je passe la main et c'est Roselyne Dumortier qui reprend le flambeau. Elle prépare une randonnée sur le secteur de Ste Blandine et Tauché pour le 22 juin prochain

Jacky Sapin

Randonnée pédestre de Septembre :

Nous sommes allés à Venours le matin et à Lusignan l'après-midi

Concernant 2019 : le 14 septembre est envisagée une randonnée à Bougon avec visites de cimetières le matin et l'après-midi visite de la nécropole du néolithique (-4500) et, selon le temps, de l'exposition sur les mammouths

Roselyne Dumortier :

S'agissant de la législation, l'an dernier nous avons fait le point et en particulier levé certains malentendus notamment sur le fait que nos cimetières familiaux ne sont pas des cimetières confessionnels. Ceci figure dans le compte-rendu de notre AG de l'an dernier que vous avez reçu. Je n'y reviendrai donc pas, sauf si vous avez des questions bien entendu.

Rappelons simplement qu'une inhumation sur un terrain privé est toujours possible, sous certaines conditions. Elle est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales et est autorisée par le Préfet après avis d'un hydrogéologue agréé.

Cette autorisation est individuelle et ne peut être demandée par la famille qu'au moment du décès de la personne.

Le Président reprend la parole :

Ce rapport moral étant terminé, il ne me reste plus qu'à le soumettre à votre approbation.

Il est adopté, à main levée, à l'unanimité.

Je passe la parole à notre trésorière, Liliane Baltazard qui va vous présenter son rapport financier.

3 – Rapport Financier exercice 2018 :

COMPTE D'EXPLOITATION EXERCICE 2018

PRODUITS :		CHARGES	
Cotisations des adhérents :	5 087.00	Factures coopérants	12 470.40
Entretien cimetières :	11 731.00	Frais d'actes admin.	50.00
Restauration cimetières :	1 761.25	Adhésions associations	73.00
Animations :	72.00	Assurances	120.44
Dons et divers :	459.83	Coût animations	131.00
		Frais postaux	468.42
		Fournitures secrétariat	144.25
		Divers/déplacements/chant.	1 074.25
		Résultat	4 579.32
	-----		-----
Total	19 111.08 €		19 111.08 €

Résultat de l'exercice : + 4 579.32 €

Remarque : Cet excédent est dû principalement au retard pris par la restauration des cimetières qui appartiennent à l'Association. Cette restauration a en fait commencé seulement en 2019.

SITUATION DE LA TRESORERIE AU 31-12-2018

Les fonds propres de l'ASCFP se composent de :

Compte courant :	12 646. 58 €
Compte sur livret :	10 272. 64 €

	22 919. 22 €

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF

Compte courant : 12 646.58
Compte sur livret : 10 272.64

Total -----
22 919.22 €

PASSIF

Réserves : 18 339.90
Bénéfice : 4 579.32

22 919.22 €

Comme le montrent, tant le compte d'exploitation de l'année 2018, que le bilan à la fin de cette même année, notre association est en bonne situation financière.

COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2019

PRODUITS :

Cotisations des adhérents :	4 500,00 €
Entretien cimetières :	12 500,00 €
Restauration cimetières :	2 500,00 €
Animations :	
Dons et divers :	300,00 €

Total :	19 800,00 €

CHARGES :

Factures coopérants : 16 400,00 €

Frais d'actes administratifs :	
Fournitures pour travaux :	500,00 €
Restauration cimetières ASCFP :	4 000,00 €
Adhésions autres associations :	200,00 €
Assurances :	120,00 €
Cout des animations :	150,00 €
Frais postaux :	500,00 €
Fournitures secrétariat :	200,00 €
Divers /déplacements/chantiers :	1 300,00 €

Total :	23 370,00 €

Résultat prévisionnel de l'exercice 2019 : - 3 570,00

Le Président reprend la parole :

Si vous n'avez pas de remarques particulières à formuler, nous allons passer à l'approbation du rapport financier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4- Renouveaulement du Conseil d'Administration :

Roselyne Dumortier annonce que Claude Jezequel, Jacky Pizon et Jean-Louis Toullat sont sortants et qu'ils se représentent.

Elle lance un nouvel appel à candidature avec comme objectif de faire entrer deux nouvelles personnes au CA.

2 personnes se portent volontaires : Annie CIMETIERE et Guy BRILLAUD

Après avoir enregistré les candidatures, elle interroge l'assemblée sur le mode de scrutin souhaité :

- Un vote groupé ou un vote séparé ?
- Un vote à main levée ou un vote à bulletin secret ?

Mise au vote : vote groupé et à main levée : **les candidats sont élus à l'unanimité.**

5 - Questions diverses et clôture :

Pas d'autre question.

Le Président déclare l'Assemblée Générale terminée et invite les participants à partager le pot de l'amitié.

La secrétaire
Roselyne DUMORTIER

Le Président
Jean-Louis TOULLAT

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES
CIMETIERES FAMILIAUX PROTESTANTS.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 6 AVRIL 2019.

Préambule:

Les adhérents de l'ASCFP se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 6 Avril 2019 à 14h30 à la salle des fêtes de Tauché pour modifier les statuts de l'Association avec comme objectifs :

- de mettre ses statuts en conformité avec ses activités d'intérêt général. Ces activités la rendrait en principe éligible au classement « d'association d'intérêt général ». L'obtention de ce classement nous autoriserait à délivrer des reçus fiscaux à destination de nos généreux donateurs afin qu'ils puissent déduire leurs dons de leurs revenus.

- de préciser sa zone d'action du fait de la création de la FEPPENA (Fédération pour la Protection du Patrimoine Protestant en Nouvelle Aquitaine)

Compte rendu:

A 14h 30, après avoir constaté que le quorum était atteint, Jean-Louis Toullat, Président de l'Association remercie les participants, déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte et présente les modifications des statuts envisagées.

Ce projet a été adressé à tous les adhérents avec la convocation à la présente assemblée.

A la demande d'un adhérent, il sera précisé à l'article 5, alinéa 11, le caractère bénévole des membres de l'association.

Sans autres questions particulières des participants, les modifications sont soumises au vote de l'assemblée et adoptées à l'unanimité.

A 14h50, le Président remercie les participants et clôture l'Assemblée Générale Extraordinaire.

A Lezay le 17 Mai 2019.

Roselyne Dumortier Secrétaire:

Jean-Louis Toullat Président